



Le Secrétariat des Nations Unies présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies, et a l'honneur de solliciter la nomination de candidat(e)s pour le poste de Chef de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes portées disparues en République arabe syrienne (IIMP), au rang de sous-secrétaire général(e). Ce poste est basé à Genève (Suisse).

Le Chef est membre de l'[Équipe de direction mondiale](#) du Secrétaire général, et à ce titre, sert de modèle pour les Valeurs des Nations Unies (Inclusion, Intégrité, Humilité et Humanité) ainsi que pour le Référentiel des comportements (Se connecter et Collaborer ; Analyser et Planifier ; Obtenir des résultats avec un impact positif ; Apprendre et se développer ; et S'adapter et innover) et les comportements souhaités du [Référentiel de leadership du système des Nations Unies](#).

Le Secrétariat accueille favorablement les nominations pour compléter la recherche et les consultations du Secrétaire général et accueillerait particulièrement la nomination de candidates féminines.

Contexte

L'Institution indépendante chargée de la question des personnes portées disparues en République arabe syrienne est une nouvelle institution mandatée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/301 pour faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent, et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération et en complémentarité avec tous les acteurs concernés.

Les nominations doivent être soumises à l'adresse suivante :

iimp-head-recruitment@un.org au plus tard le 19 septembre 2024 (minuit, heure de New York).

Le Gouvernement nommant est également prié de certifier qu'il n'a connaissance d'aucune allégation contre ses candidats nommés impliquant leur participation, par action ou omission, à la commission d'actes constituant des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Toutes les nominations seront traitées dans la plus stricte confidentialité et les candidats présélectionnés seront contactés directement pour subir un processus d'évaluation, des vérifications de références et des antécédents, y compris des contrôles des droits de l'homme et des conflits d'intérêts.

Fonctions et Responsabilités

Le Chef travaille sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies et joue un rôle clé de leadership politique et de gestion dans l'exécution du mandat de l'IIMP. Les responsabilités et exigences pour ce poste sont jointes à la présente note.

Des informations supplémentaires sur l'Institution indépendante des Nations Unies sur les personnes portées disparues en République arabe syrienne sont disponibles dans le document suivant : <https://digitallibrary.un.org/record/4030569?ln=fr&v=pdf>

Compétences et expertise

Le Secrétaire général recherche une personne qui sera responsable des fonctions suivantes :

- Fournir une orientation stratégique et une gestion globale à l'Institution indépendante, en totale conformité avec les Termes de Référence de l'IIMP, et en coordination avec le conseil consultatif, qui fournira des conseils sur les programmes et opérations de l'IIMP ;
- Fournir la direction et la supervision globales des activités de l'IIMP, notamment la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, procédures, méthodes de travail et stratégies visant à : a) collecter, consolider, préserver et analyser les informations afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent; et b) d'apporter un soutien approprié, soit directement, soit par le biais de renvois aux acteurs existants, aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, adapté à leurs droits et besoins ;
- Développer un ensemble de politiques et procédures spécifiquement pour l'engagement et la participation pleine et significative des victimes, survivants et familles avec l'IIMP, et une stratégie de sensibilisation de l'IIMP qui inclut des rapports réguliers, la communication et des mises à jour sur les activités de l'Institution indépendante, en particulier pour les familles ;
- Avec le soutien du Chef adjoint de l'IIMP, gérer et fournir un leadership substantiel au secrétariat de l'IIMP, et superviser les activités, la répartition des tâches et la livraison en temps voulu des résultats ;
- Maintenir des relations avec les acteurs concernés, y compris les autres agences, entités et organes des Nations Unies, les États Membres, ainsi que les familles et organisations de la société civile ;
- Dans le cadre du mandat de l'IIMP, superviser la conclusion d'accords appropriés avec les acteurs concernés pour améliorer la coopération, notamment en ce qui concerne les travaux de recherche et de soutien ;
- Superviser l'administration et la gestion de l'IIMP, en particulier le processus budgétaire et la mobilisation des ressources ;
- Donner la priorité au développement et à l'adoption de politiques adaptées à la collecte et au traitement des informations et des données, conformément aux normes internationales les plus élevées et en respectant pleinement les principes

fondamentaux de protection des informations et des données, de la vie privée, de consentement éclairé et de confidentialité ;

- Assurer en tout temps le respect et la conformité aux mesures de gestion des risques de sécurité et aux protocoles de sécurité, ainsi qu'aux normes de protection les plus élevées ;
- Préparer le rapport annuel du Secrétaire général sur l'IIMP à l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- Prendre des mesures pour garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux de l'Institution indépendante.

Éducation

Diplôme universitaire de deuxième cycle (Master ou équivalent) en droit, sciences politiques, relations internationales, sciences sociales ou domaine connexe. Un premier diplôme universitaire de premier cycle avec une combinaison pertinente de qualifications académiques et d'expérience peut être accepté en lieu et place du diplôme universitaire supérieur.

Expérience

Plus de 15 ans d'expérience professionnelle, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans le traitement des personnes disparues ; le travail avec les victimes, y compris les survivants et les familles dans des contextes de conflit et post-conflit ; et/ou la conduite de négociations sensibles est requis. Une expérience avérée de compétences exceptionnelles en gestion et en leadership technique est également requise. Une expérience dans l'intégration de l'inclusivité de genre dans les programmes et opérations institutionnels est fortement souhaitée. Une expérience de travail avec des mécanismes de justice transitionnelle et de conception de stratégies de recherche et de soutien pour les victimes est souhaitée.

Langues

L'anglais et le français sont les langues de travail officielles des Nations Unies. Pour ce poste, la maîtrise de l'anglais est requise. La connaissance de l'arabe est souhaitable et la connaissance du français est un atout.

Vérification des antécédents en matière de droits de l'homme

Conformément à la politique de nomination des candidats, le Secrétariat souhaite préciser qu'il est de la responsabilité du Gouvernement nommant de s'assurer que chaque candidat qu'il propose n'a pas été condamné ou n'est pas actuellement sous enquête ou poursuite pour toute infraction pénale, ou toute violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Dans le cas de candidats ayant fait l'objet d'une enquête, d'accusations ou de poursuites pour une infraction pénale mais non condamnés, le Gouvernement nommant est prié de fournir des informations concernant les enquêtes ou poursuites en question. Le Gouvernement nommant est également prié de certifier qu'il n'a connaissance d'aucune allégation contre ses candidats nommés impliquant leur participation, par action ou omission, à la commission d'actes constituant des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Les personnes qui sont soit nommées par les États Membres soit qui cherchent à servir auprès des Nations Unies à titre individuel seront tenues, si elles sont présélectionnées, de remplir une auto-attestation déclarant qu'elles n'ont commis, n'ont été condamnées, ni poursuivies pour aucune infraction pénale (à l'exception des infractions mineures au code de la route) et n'ont été impliquées, par action ou omission, dans la commission de toute violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ; qu'elles n'ont pas commis d'infraction d'exploitation et/ou d'abus sexuels, qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une enquête, n'ont pas été poursuivies, n'ont pas été reconnues coupables d'une telle infraction, et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une procédure disciplinaire sur le lieu de travail ou d'une procédure similaire, ni d'une enquête sur le lieu de travail ou d'une procédure similaire. Les personnes qui ont été poursuivies mais non condamnées sont tenues de fournir des informations concernant les poursuites concernées.

Vérification des conflits d'intérêts

Tous les membres du personnel des Nations Unies sont tenus de respecter les plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Les cadres supérieurs, en particulier, ont la responsabilité de servir de modèles en matière de respect des normes éthiques de l'organisation.

Un conflit d'intérêts survient lorsque, par action ou omission, les intérêts personnels d'un membre du personnel interfèrent avec l'exercice de ses fonctions officielles et responsabilités, ou remettent en question son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'engagement d'un membre du personnel dans un emploi ou une activité extérieure (non-ONU) ; des activités extérieures, y compris politiques ; de la réception de cadeaux, distinctions, récompenses, faveurs ou rémunérations de sources externes (non-ONU) ; ou des investissements personnels. En particulier, aucun membre du personnel ne doit accepter aucune distinction, décoration, faveur, cadeau ou rémunération de la part d'un gouvernement (règlement du personnel 1.2 (j)).

En cas de conflit d'intérêts réel ou perçu, les cadres supérieurs sont tenus de le signaler sans délai à l'organisation. Afin d'éviter toute influence familiale ou traitement préférentiel, ainsi que tout conflit d'intérêts qui pourrait en découler, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que les nominations ne doivent pas être accordées à toute personne étant le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur d'un membre du personnel (règle 4.7 (a) du règlement du personnel).

Les personnes présélectionnées seront également tenues de remplir la déclaration d'intérêts avant la nomination pour identifier les conflits d'intérêts potentiels et pour prévenir et gérer de manière proactive, autant que possible et en temps opportun, les situations où les intérêts personnels pourraient entrer ou sembler entrer en conflit avec ceux des Nations Unies, si elles étaient nommées à ce poste.

Le Secrétariat des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès des Nations Unies l'assurance de sa plus haute considération.

Genève / New York, le 8 août 2024